



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

**Premier projet de Règlement numéro 10520-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier les groupes et les classes d'usages, le plan de zonage, les grilles des spécifications et les normes relatives au logement d'appoint.**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2011, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement identifié ci-haut.
2. Les modifications au Règlement de zonage visent spécifiquement toutes les zones du territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac. Les descriptions et les illustrations des zones sont disponibles pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau.
3. Une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle communautaire Le Bivouac, le jeudi 15 décembre 2011 à 19 h 30. Au cours de cette assemblée, monsieur Pierre Hallé, conseiller, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendues à cette assemblée.
4. Le projet de règlement de zonage contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau.

Fossambault-sur-le-Lac, ce 21<sup>e</sup> jour de novembre 2011.

Jacques Arsenault  
Greffier